

JOURNAL MUNICIPAL DE MONT-CARMEL

Vol. 3, n° 3



Mai 2017

Lors du regroupement de Viactive à Trois-Pistoles

Le groupe de Viactive de Mont-Carmel s'est vu attribuer le trophée de l'équipe la plus dynamique.

Félicitation!



Table des matières :

Résumé des séances	2 à 5
Vie communautaire	5 et 6
Mot de l'agente / Fête du 150e	7
Invitation aux nouveaux-nés et aux nouveaux arrivants	8
Loisirs municipaux	9
Nouveauté éco centre/ Calendrier	10

De gauche à droite: Mme Réjeanne Raymond, Mme Louise Desilets, Mme Louise Francoeur, Mme Françoise Hudon, Mme Louise Dufour et Mme Rolande Raymond, accompagnée de M. Jean D'amour.

*<http://rosairedionne.com/clubdes50ansetplus/2016/honneur.htm>

Crédit photo : Rosaire Dionne



Bonne fête des Mères à toutes les mamans Carmeloises.

Passer une magnifique journée remplie de rire et d'amour à partager en famille.

Bureau municipal

22, rue de la Fabrique

Tél. : 418 498-2050

Télé. : 418 498-2522

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 12 h

www.mont-carmel.ca

info@mont-carmel.ca



Vie municipale

Séance ordinaire du 6 février 2017

La version complète du procès-verbal est disponible au bureau municipal et au www.mont-carmel.ca

Le conseil a résolu d'approuver les dépenses pour la période suivante du 1er au 31 janvier 2017, totalisant une somme de 186 952.90 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal et le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 janvier 2017, pour un total de 25 122.84 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

-d'autoriser les paiements à la firme Cain Lamarre, avocats pour des honoraires de septembre 2016 pour un montant de 879.37\$ et de janvier 2017 pour un montant de 425.21 \$ taxes incluses dans le dossier de mise à demeure numéro 42-15-2009-02.

Le conseil a résolu d'accorder ce qui suit :

- 45\$ pour l'adhésion en tant que Membre honoraire à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est Inc. pour l'année 2017.
- 25\$ à l'École secondaire Chanoine-Beudet pour l'album des finissants 2016-2017.
- 50\$ à Action Chômage Kamouraska Inc. pour l'adhésion en tant que Membre corporatif d'Action Chômage Kamouraska.

Le conseil a résolu d'autoriser Mme France Boucher, directrice générale, Mme Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Mme Marie-Ève Paradis, agente de développement à communiquer avec Service Canada afin de permettre toute modification et obtenir tous les renseignements nécessaires au suivi de dossier.

Le conseil a résolu d'autoriser madame France Boucher à signer le protocole d'entente de la Commission scolaire de Kamouraska Rivière-du-Loup afin de rendre accessible à la population le gymnase de l'école Notre-Dame pour différentes activités dans le cadre des fêtes du 150e de Mont-Carmel.

Le conseil a résolu le Conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale, à signer un renouvellement de contrat de courtage avec madame Aline Ouellet de l'agence Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des 11 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 6 mois.

Le conseil a résolu de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec:

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois : par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Le conseil a résolu d'autoriser Madame France Boucher, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au transfert des camions incendies pour permettre leur immatriculation par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

Le conseil a résolu d'octroyer le contrat à Informatique IDC pour l'achat et l'installation d'un serveur informatique et l'achat de Microsoft Office 365 Business Premium Open pour un montant total de 14 586.80\$ avant taxes.

Le conseil a résolu d'autoriser l'appropriation du surplus accumulé non affecté pour un montant de 2 629 \$ pour combler le dépassement de coûts pour le préventiviste au 31-12-2016.

Le conseil a résolu de définir le montant minimum de vente pour non-paiement d'impôts fonciers à 500\$ et que le montant

Vie municipale

minimum de 500\$ correspondent au cumul des matricules d'un même propriétaire.

Le conseil a résolu de céder une parcelle de terrain, portant le numéro 6 022 755, à M. Ludovic Lévesque dans le cadre de la rénovation cadastrale;4219 et cette cession soit faite pour et en considération de la somme d'UN DOLLAR(1,00\$) payable comptant à la signature de l'acte.

Le conseil a résolu de signer le protocole d'entente Intermunicipale portant sur la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de la MRC avec la MRC de Kamouraska.

Le conseil a résolu d'autoriser un montant de 500\$ pour notre participation au guide touristique de Kamouraska avec les modifications à apporter.

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Forgues qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adoptera un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploitation et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Le présent règlement portant le numéro **282-2017 modifiant le règlement numéro 280-2016 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2017 a été adopté.**

Le conseil a résolu d'autoriser le paiement à Plomberie Pascal Dumais Inc. pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau pour un montant de 4 569.52\$ avant taxes.

Séance ordinaire du 6 mars

Le conseil a résolu d'approuver les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1er au 28 février 2017, totalisant une somme de 62 836.70 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal et le paiement des comptes fournisseurs dus au 28 février 2017, pour un total de 39 383.03 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

Le conseil a résolu d'accepter l'offre qui lui est fait de Banque royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017, au montant de 990 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 226-2011-1. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Le conseil a résolu d'autoriser qu'un emprunt par billet au

montant de 990 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 226-2011-1 soit réalisé. Il a été résolu que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Mont-Carmel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 226-2011-1, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le conseil a résolu d'approuver l'engagement de crédit d'un montant total de 55 390.47 \$ avant taxes réparties sur 5 ans selon les termes et les conditions mentionnées dans le projet de contrat de location joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Location-exploitation d'équipement ». **Il est également résolu que** la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité Monsieur Pierre Saillant et Madame France Boucher à signer le contrat de location et tout autre document nécessaire à la transaction, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la municipalité.

Le conseil a résolu d'accueillir et de contribuer financièrement au dîner des jeunes du séjour exploratoire 2017 pour un montant de 150\$.

Le conseil a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à présenter à la MRC de Kamouraska la liste de tous les contribuables en défaut de paiement d'impôts fonciers pour un montant supérieur à 500 \$ selon les procédures prescrites. Cette liste est annexée au présent procès-verbal. Il est également été résolu de déléguer madame France Boucher, comme représentante de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 8 juin 2017 et de nommer madame Nancy De Roy substitut advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée. Également, la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

Le conseil a résolu d'autoriser Recyc-Québec à envoyer une copie de la déclaration annuelle complétée sur le portail du

Vie municipale

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAIRS 2017

régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à la MRC de Kamouraska, pour sa municipalité ainsi que toutes les municipalités faisant parties de l'entente (Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Saint-Bruno) et ce pour toute la durée du plan de gestion des matières résiduelles, soit de 2016 à 2020 inclusivement.

Le conseil a résolu d'autoriser Madame France Boucher, directrice générale à mettre en place un régime enregistré d'épargne-retraite (RVER) collectif avec Desjardins Assurances d'ici la fin de l'année 2017 sur une base volontaire pour les employés de la Municipalité et que Desjardins Assurances soit l'administrateur du régime.

Le conseil a résolu de déposer une demande auprès du Fond de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau et différents articles pour la piscine pour une somme de 4 575 \$ (Voir PV du 3 avril 2017). Elle s'engage à verser sa contribution pour la réalisation des travaux à la hauteur de 50 % des coûts du projet et que ce montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Le conseil a résolu d'accepter la soumission de Mario Dionne, entrepreneur général pour la construction de deux (2) bureaux fermés insonorisés pour un montant de 4396.44\$ avant taxes et de prendre cette somme à même le surplus accumulé non affecté.

Le conseil a résolu d'autoriser madame France Boucher, directrice générale à présenter une demande auprès du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour des travaux de voirie estimés à 325 440 \$. Le conseil autorise l'appel d'offres public pour ces mêmes travaux avec la condition que la subvention soit acceptée auprès du ministère des Transports, et ce, dans un délai suffisant pour que soient réalisés les travaux finaux au plus tard le 30 septembre 2017 (voir PV du 4 avril 2017). La municipalité s'engage à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du présent programme.

Le conseil a résolu de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une

blesse infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme. Elle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Le conseil a résolu de nommer Madame Colette Beaulieu, Monsieur Denis Lévesque et Monsieur Bertin Plourde comme membres du comité de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel jusqu'à la prochaine élection municipale ou jusqu'au regroupement des OMH.

Le conseil a résolu de demander à la MRC de Kamouraska de nommer Messieurs Pierre Roussel et Yan Boucher comme personnes désignées. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens. Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

Le conseil a résolu de procéder aux appels d'offres pour la vidange des fosses septiques pour une période de quatre (4) ans et le déneigement pour une période de deux (2) ans avec deux (2) années d'option.

Le conseil a résolu de demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances

Vie municipale

SUITE DU RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 6 MARS 2017

extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires. Il est convenu de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial Norbert Morin.

Le conseil a résolu d'adhérer à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour l'année 2017 au montant de 100\$ taxes incluses.

Le conseil a résolu l'octroie le contrat pour le balayage de rue à Constructions H.D.F Inc. pour un taux à l'heure de 115 \$ pour une estimation de plus ou moins 47 heures qui représente un montant de 5 405.00 \$ avant taxes, incluant la mobilisation.

Le conseil a résolu de supporter le projet La tournée du Haut-Pays et plus spécifiquement « À tort et à travers, découvrir le lac de l'Est et son histoire » en y collaborant à hauteur maximale de 3500\$, conditionnellement à l'acceptation du projet au Fonds de développement des territoires (FDT) du Kamouraska et présentation d'un budget détaillé incluant les offres de services des partenaires.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant qu'à une séance subséquente le règlement 273-2016 relatif à la circulation de véhicules tout-terrain (VTT) sur une portion de la Route 287 sera modifié.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Forgues qu'à une séance subséquente le règlement de zonage 116-1990 sera modifié pour permettre l'entreposage de roulotte pour les secteurs Lac de l'Est, Lac St-Pierre et Bretagne.

Municipal en vrac

À tous les citoyens et citoyennes,

Nous tenons à souligner vos efforts en ce qui a trait à l'économie d'eau potable. Une diminution notable y a été enregistrée.

Nous vous invitons à continuer de maintenir vos efforts en ce sens.



TIRAGE DE LA LOTERIE

Les membres du Club Lions de Mont-Carmel ont procédé au tirage de leur loterie (400 billets émis) le dimanche 9 avril à l'occasion d'un souper spaghetti au centre municipal de St-Philippe. Merci aux commanditaires: Municipalité de Saint-Philippe, Dynaco BMR de St-Pascal et les Producteurs de lait du Bas St-Laurent .

Gagnants de la loterie Lions du club de Mont-Carmel

Tirage dimanche 9 avril 2017

- 1^{er} prix, 200\$: groupe de Michel Dumais
- 2^{ème} prix, 200\$: Colette Beaulieu, Mont-Carmel
- 3^{ème} prix, 200\$: Jocelyn Lévesque, Saint-Philippe
- 4^{ème} prix, 300\$: Justine Chénard, Mont-Carmel
- 5^{ème} prix, 300\$: Daniel Caron, Saint-Pascal
- 6^{ème} prix, 300\$: Caisse du Centre de Kamouraska
- 7^{ème} prix, 300\$: Rita Soucy et Johanne Beaulieu, St-Pascal
- 8^{ème} prix, 300\$: Michel Dumais, La Pocatière
- 9^{ème} prix, 500\$: Roger Dumais, Mont-Carmel
- 10^{ème} prix : 999,\$ Marguerite Luckenuick, Ste-Hélène



À l'occasion de la **Journée sans diète**, jeudi le 4 mai à 11h30 l'équipe du Centre-Femmes La Passerelle est heureuse de vous inviter à venir dîner avec nous avec pizza et frites! Une activité rigolote suivra! Contribution suggérée \$5.

Thé-causerie « **Explorons AccèsD** » Une employée de la caisse Desjardins sera présente pour vous expliquer le fonctionnement d'AccèsD. Venez poser vos questions mardi le 16 mai à 13h30.

« **Attitudes pour une vie heureuse** » sera le sujet de la Chronique Toast et Café qui aura lieu jeudi le 25 mai à 9h. Sous la forme d'un café du monde!

L'assemblée générale annuelle du Centre-Femmes aura lieu mardi le 6 juin à 16h. Des sièges au conseil d'administration sont disponibles. Venez en grand nombre, bienvenue à toutes ! Les activités se déroulent au Centre-Femmes au 710 rue Taché à St-Pascal, sauf sur indication contraire. **Inscrivez-vous au 418-492-1449. www.lapasserelledukamouraska.org**

Vie communautaire

VOISINS SOLIDAIRES, les bons côtés d'être à côté



Entre voisins, on partage sans doute plus qu'un code postal!

Initié par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), le mouvement **Voisins solidaires** vise à étendre les liens de bon voisinage dans votre milieu. En effet, chaque individu peut agir en posant de petits gestes de courtoisie, en organisant une fête des voisins ou en démarrant une initiative favorable aux rapprochements.

Être **Voisins solidaires**, c'est d'abord un état d'esprit !

Être **Voisins solidaires**, c'est être disponible à l'occasion pour ses voisins.

Être **Voisins solidaires**, c'est de faire connaître son appartenance au mouvement, entre-autres à l'aide d'une petite pancarte placée à la fenêtre, quand on le désire, pas nécessairement en tout temps.

Pour en savoir davantage ou embarquer dans le mouvement, communiquez avec Mme Gisèle Couture, agente de projet au Centre d'action bénévole Cormoran, par téléphone au 418 492-5851 ou par courriel : voisinsolidaireskamouraska@gmail.com

Un test « *Quel type de voisin êtes-vous?* » est disponible sur le site Internet voisinsolidaires.ca

DON POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

Dans le cadre du centenaire des Clubs Lions, le **Club Lions** tenait à souligner cet événement par un don spécial de 1000 dollars offert pour améliorer la bibliothèque scolaire de l'école Notre-Dame de Mont-Carmel. Jeudi le 30 mars, quelques membres Lions en présence des élèves, des enseignantes et de Mme la directrice, Nathalie Nollin ont fait la remise officielle du chèque.

L'atteinte de leur objectif se précise de plus en plus; nous leur souhaitons une belle bibliothèque au goût du jour.

Lion Luce Garon pour le club Lions.



SPECTACLE DE VARIÉTÉ AU PROFIT DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est une invitation de la part des élèves de l'école Notre-Dame. Le spectacle de variétés a lieu le jeudi 11 mai à l'Église de Mont-Carmel. On vous attend à 19h. Le prix d'entrée est de 5 \$. Tous les profits iront à la bibliothèque.

La chorale « Les petits loups de l'école Sacré coeur » est invitée.

L'affiche a été réalisée par Annabelle Laliberté



Vie communautaire

MOT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Avec la neige et les temps froids qui résistent, il est encore difficile de s'imaginer l'arrivée de la saison chaude. Toutefois, elle est bel et bien à nos portes.

La saison estivale 2017 s'annonce animée et festive. Tout d'abord, le lancement de la saison estivale est prévu le jeudi 8 juin. L'invitation officielle et tous les détails suivront sous peu. Je peux déjà vous annoncer que nous aurons une nouvelle chaise géante. Le circuit en comptera maintenant 11.

Poursuivons avec les fêtes du 150e qui comme vous le savez auront lieu à la fin du mois de juin. Cet événement se veut rassembleur et unique. C'est une occasion de célébrer ensemble notre fierté d'être des Carmelois et Carmeloises. La famille est l'image exacte de notre vie communautaire. Les liens entre les générations, les savoirs que se transmettent et les contacts humains sont au cœur de nos relations.

Au mois de juillet, ce sera le lancement de la 8e édition des mercredis du parc. Cette année une programmation variée d'artistes du coin. De belles découvertes vous attendent!

Finalement, le mois d'août sera animé au Lac de l'Est. Le parc régional du Haut Pays travaille très fort pour nous offrir une programmation d'activité afin de promouvoir notre réalité qu'est le haut pays de Kamouraska. Différents acteurs sont interpellés pendant toute la durée de la saison estivale.

Plus précisément chez nous, l'invitation vous est lancée pour le 19 août. On vous attend à la chapelle du Lac de l'Est.

En terminant, ce qui fait la richesse de notre municipalité c'est les gens qui l'habitent. Toutes ces activités sont autant de moments pour célébrer le lien unique qui nous unit.

Au plaisir de vous croiser tout au long de l'été

Marie-Ève Paradis

AVIS DE RECHERCHE

***Rechercher** : photographe amateur, talentueux et amoureux des souvenirs. Dois être disponible du 22 au 25 juin

***Rechercher** : pousse vert ayant quelques heures à donner lorsque le soleil et la chaleur seront parmi nous (début juin).



***Rechercher**: Artistes et artisans désirant exposer ses œuvres et ses produits lors des festivités, soit le samedi 24 juin de 11h à 17h

Tu possèdes ces qualités alors contacte-moi au 418-498-2050 poste 104 ou via facebook ou par courriel à developpement@mont-carmel.ca. J'ai très hâte de faire ta connaissance.

MESSAGE DE VOTRE COMITÉ DU 150e

Dans moins de 2 mois, les FÊTES du 150e, seront déjà choses du passé, mais d'ici là ...!

Je vous rappelle les dates, du 22 au 25 juin 2017. Si vous avez un peu de temps, d'énergie et de bonne humeur à donner, n'hésitez pas, nous sommes toujours heureux d'accueillir un bon coup de main.

Vous recevrez très bientôt le dépliant de la programmation par le courrier. Conservez-le pour vous tenir informés et en faire profiter vos parents et amis. Si vous avez besoin de quelques dépliants supplémentaires, parlez-en à un membre du comité et il se fera un plaisir de vous les procurer.

Lors de la journée du 25 juin, en après-midi, nous voulons présenter un spectacle amateur intergénérationnel. Nous souhaitons faire valoir les talents d'ici, alors invitez une maman ou un papa, une tante ou un oncle à venir chanter, danser ou raconter avec vous, pour le plus grand plaisir de votre public. Des prix de présence seront distribués à cette occasion.

Maintenant que le printemps semble enfin arrivé, nous vous invitons à sortir une vieille chaise et à la fleurir sur votre parterre ou votre galerie car les fleurs sont la plus belle décoration de tous les temps, n'est-ce pas?

Lisez bien le dépliant des surprises vous y attendent.

France Lévesque

Présidente du comité du 150e



Vie communautaire

MOT DU COMITÉ FAMILLE



Vous êtes nouvellement arrivés à Mont-Carmel?

La cigogne est passée chez vous entre le 1er juillet 2016 et le 1er juin 2017?

Cette année, l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveau-nés se déroulera dans le cadre des fêtes du 150e. En effet, le comité famille unit ses forces à celui des fêtes du 150e. **L'activité est prévue samedi le 24 juin à 18h30. Des paniers cadeaux vous seront remis à cette occasion.**

On se retrouve l'an prochain pour un week-end famille revisité !

L'inscription est obligatoire avant le 1er juin 2017 auprès de Marie-Ève Paradis, agente de développement (#104). Vous pouvez aussi laisser votre coupon au bureau municipal selon les heures d'ouverture.



Nouveaux arrivants

(Pour être un nouvel arrivant vous devez avoir fait l'achat d'une résidence principale à Mont-Carmel et l'habiter de façon permanente [plus de 9 mois par année] ou louer un appartement et l'habiter de façon permanente [plus de 9 mois par année]. Ne sont pas considérés comme nouvel arrivant : les locataires qui deviennent propriétaire, les locataires qui changent d'appartements, les carmelois qui déménagent dans Mont-Carmel, les acheteurs de résidences secondaires ou chalet.)

Nom et prénom			
Adresse et numéro de téléphone			
Enfants	Oui Nombre :	Non	
Nouveau propriétaire Si oui, cocher.		Nouveau locataire Si oui, cocher.	
Date d'achat		Date d'emménagement	



Nouveau-nés



(Pour être un nouveau-né, le poupon doit être né entre le 1er juillet 2016 et le 1er juin 2017. Le poupon doit vivre à Mont-Carmel)

Nom et prénom du père			
Nom et prénom de la mère			
Adresse		Numéro de téléphone	
Nom et prénom du poupon		Fille	Gars
Date de naissance			

Loisirs municipaux

Chers parents,

C'est bientôt les vacances! Et oui! L'été s'en vient à grands pas. Cela signifie que c'est l'occasion pour vos enfants de passer un été triplant au terrain de jeux ,service de garde, soccer et piscine, des heures et des heures de plaisir!

En ce qui concerne le **Terrain de jeux**, une foule d'activités amusantes et variées attendent vos enfants. Une équipe d'animatrices dynamiques qui a à cœur le bonheur et la sécurité des enfants sera présente pour les animer tout au long de la période estivale sous la supervision de la coordonnatrice Alexandra Caron-Leclerc.

Le Terrain de jeux et le Service de Garde se dérouleront sur une période de 7 semaines, du 26 juin au 11 août 2017, du lundi au vendredi.

L'horaire du terrain de jeux sera de 9h à 15. et, le service de garde sera ouvert de 7h30 à 9h et de 15h à 17h.

L'animation au terrain de jeux se déroulera sous différents thèmes hebdomadaires qui vous seront communiqués un peu plus tard.

Des sorties excitantes seront également offertes .

Vous pouvez télécharger les formulaires d'inscription pour le Terrain de jeux et Service de garde disponibles sur le site de la municipalité ou passer au bureau municipal. Ceux-ci seront également distribués à l'école.

Deux séances d'inscription auront lieu au Parc municipal Jean-Claude Plourde le mercredi 24 mai de 19h à 21h et le samedi 27 mai de 9h à 12 h. Consultez le tableau pour les détails sur les coûts.

Terrain de jeux		
Enfant	Résident	Non-résident
Premier enfant	120 \$	145
Deuxième enfant	95	115
Troisième enfant et +	80	100
Service de garde		
Information	Résident	Non-résident
Prix pour 7 semaines	115\$	138\$
Tarif à la journée	10\$	10\$

Soccer 2017

Les jeunes de Saint-Philippe-de-Néri se joindront à nous afin de former une solide équipe de soccer, cette année. En séances ordinaires, les parties se joueront le mardi à Mont-Carmel et le jeudi à Saint-Philippe-de-Néri. Des rencontres intermunicipales sont prévues. À vous de jouer! L'horaire pour les 5 à 8 ans sera de 18h30 à 19h30 et pour les enfants de 9 à 12 ans, elle sera de 19h30 à 20h30. Un calendrier vous sera remis au plus tard lors de la première séance d'entraînement. Le coût des inscriptions est de : 40\$ pour 1 enfant et 80\$ pour 2 enfants et plus. Un dépôt de 10\$ est obligatoire à l'inscription pour le chandail. Cette somme de 10\$ vous sera remise à la fin de la saison au retour du chandail.

N'hésitez pas à me contacter par le moyen qui vous convient le mieux; soit par téléphone au 418-498-2050 poste 115 ou par courriel : loisir.montcarmel@gmail.com.

Bon été et Bonne vacances

Michel -Ange Nicholas, technicien en loisir

Calendrier

Mai 2017

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

	1 Séance du conseil 	2	3	4 	5	6
7	8 	9	10	11	12 Tombée du journal express de juin	13 Souper Poulet B.B.Q, Fabrique
14 Fêtes de mères	15 	16	17	18 	19 Ouverture du Camping du Lac de l'Est	20
21	22 Journée nationale des patriotes  Bureau fermé	23	24 Inscription loisirs été 2017 19h à 21h	25	26	27 Exposition annuelle du Cercle des fermières
28 Exposition annuelle du Cercle des fermières	29 	30	31			Inscription loisirs été 2017 9h à 12h

 NOUVEAUTÉS 2017 DANS LES ÉCOCENTRES		Ouverture : semaine du 18 au 22 avril
 Matériaux secs Maintenant acceptés GRATUITEMENT	 Déchets Maintenant acceptés AVEC DES FRAIS	ATTENTION MATIÈRES REFUSÉES AUX ÉCOCENTRES : Les ordures domestiques (utilisez votre bac de déchets) terre contaminée, souche d'arbres , produits contenant amiante, produits d'usage industriel ou commercial , déchets biomédicaux pathologiques et radioactifs, etc. résidus contenant des BPC produits explosifs et armes plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, roseau commun, herbe à poux, etc.)
Bardeau d'asphalte (sans le papier goudronné) Gypse (gyproc) Miroir (sans cadrage) Vitre (sans cadrage) Verre trempé Méla mine Céramique Clapboard de masonite Toilette et lavabo en porcelaine, etc.	- Papier goudronné - Laine minérale - Toile de piscine - Caoutchouc - Plastique rigide - Revêtement de vinyle - Prélart - PVC - Fibre de verre - Clapboard de vinyle	
Des frais s'appliquent pour tous les déchets : Volume équivalant à une remorque standard de 4'x8'x1,5' = 25 \$, si plus petit ou plus grand, les frais s'ajustent en conséquence. Les encombrants comme les matelas, sommiers, futons, mobilier non réutilisable sont facturés à la pièce, par exemple : 1 lit simple 5 \$, sofa de plus de 3 places 15 \$. Les frais seront affichés aux écocentres.		